



Nouvelle charte graphique pour ce numéro de mai !

Avant d'entrer dans les sujets d'actualité de notre Union, j'ai le plaisir de convier l'ensemble des associations adhérentes et toutes les familles qui les composent à notre Assemblée Générale qui se tiendra le jeudi 27 juin matin au BiO'Pôle Léa Nature à Périgny. J'invite également nos partenaires à nous rejoindre l'après-midi pour une conférence ouverte à tous sur le thème « famille, environnement et développement durable ».

Dans son baromètre Junior Connect' 2017, l'institut IPSOS indique que les enfants de 1-6 ans passent en moyenne 4h37 par semaine devant internet, 6h10 pour les 7-12 ans. Pour accompagner et guider les parents dans leurs pratiques numériques familiales, l'UNAF a créé un service de conseils destiné aux parents d'enfants de 0 à 13 ans intitulé « Mon enfant et les écrans ». D'abord lancé sur Facebook, ce service d'information est complété aujourd'hui par la mise en place d'un site internet. Conseils pratiques, astuces faciles à mettre en place, avis d'experts, guides, ressources, actualité numérique décodée : ce site est une mine d'informations claires et pratiques à destination des familles mais aussi des professionnels. Je vous invite à le consulter rapidement : <https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr>.

Au programme de cette lettre d'information printanière, une présentation de la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial, une information générale sur l'action expérimentale PREVEX (PREVention des Expulsions locatives) ainsi que toutes les actualités de l'UDAF et de ses partenaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**La Présidente de l'UDAF de Charente-Maritime
Claudine GUERIN**

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant !

Souvent méconnue ou oubliée, la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), créée par la loi du 5 mars 2007, joue un rôle très important en matière de protection de l'enfance.

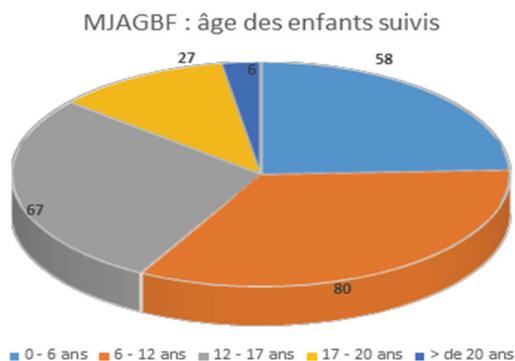
Cette mesure est prononcée par le juge des enfants, si une mesure d'accompagnement proposée par un travailleur social s'avère insuffisante, lorsque les prestations familiales ou le Revenu de Solidarité Active servi aux personnes isolées ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

Le juge des enfants peut décider que tout ou partie des prestations familiales soient versées au service Délégué aux Prestations Familiales afin de rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

La mission du service

L'action éducative proposée a pour finalité de sécuriser les conditions de vie matérielle des enfants et de rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations par les parents. Cette action éducative se décline ainsi par des rencontres à domicile, la perception des prestations familiales, l'élaboration d'un budget mensuel prévisionnel, l'aide au rétablissement des droits de la personne, et les contacts avec les créanciers, administrations, intervenants, services sociaux...

L'UDAF accompagne 84 familles (238 enfants) au 31 décembre 2018.



Qui peut saisir le juge ?

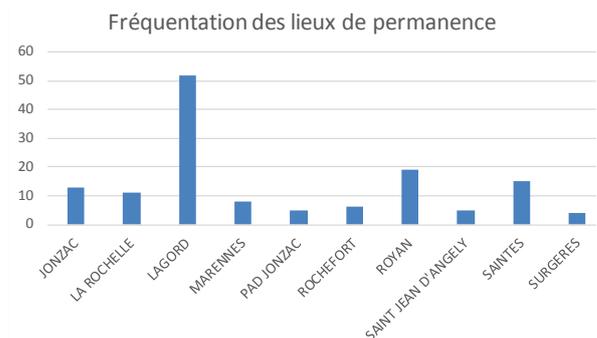
Le représentant légal du mineur, l'allocataire des prestations familiales, le maire conjointement avec l'organisme débiteur des prestations familiales ou le Procureur de la République quand un enfant est considéré en danger, c'est-à-dire quand ses conditions de vie risquent de mettre en danger sa santé, sa moralité, son éducation, son entretien ou compromettre gravement son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Qui est concerné ?

Tout foyer percevant des prestations familiales lorsque les conditions de de vie des enfants sont en jeu.

Un service d'information aux tuteurs familiaux labélisé « ISTF » par le Procureur de la République

En complémentarité de son service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (2862 adultes bénéficiaires accompagnés dans le cadre d'une mesure de protection), l'UDAF propose une action dédiée à l'information des familles et tuteurs familiaux.



Ainsi 11 permanences, gratuites et ouvertes à tous sur rendez-vous, sont proposées sur le département pour informer les familles sur l'exercice des mesures de protection qui leur sont ou seraient confiées.

Christophe GRANELET
Directeur du Pôle de Protection
des Majeurs et des Familles
Tel : 05 46 28 15 14
@ : cgranelet@udaf17.fr

Un communiqué de l'association des Parents et futurs Parents Gays et Lesbiens (APGL)

Principale association homoparentale en France, existant depuis 1986, l'APGL propose des réunions d'informations et de partage d'expérience. Depuis 2017, la section Charente-Maritime a été créée pour être au plus proche de ses adhérents.

L'APGL accueille et soutient les familles homoparentales et les personnes homosexuelles désirant fonder une famille. L'APGL est une association homosexuelle mixte et apolitique. Les 3 piliers de l'APGL sont: la convivialité, l'action et la réflexion.

Nos missions : convivialité (week-ends, activités pour les enfants, soirées), aide à la construction de projets parentaux, groupes de parole, communication (bulletin mensuel d'informations, site internet, forum), soutien juridique et psychologique, actions (protection de tous les enfants quel que soit leur environnement familial, égalité de tous les citoyens quand il s'agit de créer une famille), propositions législatives concrètes (changer les lois pour en finir avec les discriminations basées sur l'orientation sexuelle), réflexion et recherche (colloques, débats).

APGL 17 / Mail : secretariat@apgl.fr / Site internet : www.apgl.fr



Prevex : Prévention des expulsions locatives

Par Jacques BAILLET, Directeur Général de l'UDAF

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les huissiers transmettent les commandements de payer, première étape de la procédure d'expulsion, à la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) afin d'agir le plus tôt possible pour éviter une expulsion.

L'Etat a mandaté, à titre expérimental, deux associations, l'ADIL⁽¹⁾ et l'UDAF, sur une mission de prévention des expulsions locatives sur le territoire de l'arrondissement de Saintes. Cette action « PREVEX » s'inscrit dans la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives de la Charente-Maritime, du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

L'objectif de ce nouveau service est de proposer, à l'aide d'une permanence de proximité, une offre de conseil et d'orientation basée sur une triple compétence juridique, budgétaire et sociale. Ainsi, tout locataire du secteur privé et propriétaire bailleur privé arrivant au stade du commandement de payer, signalé à la CCAPEX, se verront invités à rencontrer l'ADIL, l'UDAF et le Département.

L'ADIL et l'UDAF se tiennent, gratuitement, à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs privés, pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d'expulsion, à savoir :

- une information des ménages sur leurs droits et obligations, les questions de l'apurement de la dette locative, du relogement, du surendettement,
- des explications et des conseils juridiques, les informations sur le contenu de la décision de justice et de ses conséquences, les dernières étapes de la procédure, comment se déroule l'expulsion, les démarches en cas de refus du locataire de quitter les lieux, que faire en cas de refus du concours de la force publique,
- une orientation nécessaire au regard de la situation,
- la mise en place d'un plan d'actions pour faire face à l'impayé.

La permanence est ouverte à toutes les personnes, ayant un bail privé, et menacées d'expulsion locative ou craignant de l'être, tous les mois et sur rendez-vous, le premier lundi après-midi et le troisième mercredi matin. La permanence se déroule dans les locaux de l'antenne de l'UDAF à Saintes (18 rue des Oeillets). Informations sur les permanences au 05 46 28 36 02.

(1) Agence Départementale d'Information sur le Logement

Prévention des expulsions locatives
Arrondissement de Saintes

Impayé ou retard de loyer ?

L'UDAF et l'ADIL peuvent vous aider :

- à rechercher des solutions
- face à vos impayés de loyers et de charges
- lors d'un entretien personnalisé et gratuit

Vos garanties :

- ① confidentialité et secret professionnel
- ② démarches effectuées avec votre accord
- ③ orientations vers les partenaires

CONTACTEZ-NOUS VITE AU
05 46 28 36 02



En savoir +

Selon la Fondation Abbé Pierre et au titre de l'année 2017, 65 828 commandements de quitter les lieux ont été délivrés et 15 547 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique. A ces expulsions s'ajoutent certainement deux à trois fois plus de ménages qui sont partis en amont, s'y sentant contraints à cause d'une procédure d'expulsion lancée contre eux par leur bailleur.

En +++ : www.fondation-abbé-pierre.fr

Jacques BAILLET

Directeur Général

Tel : 05 46 28 36 02

@ : jbaillet@udaf17.fr

Katya ARTUS

Responsable de service

Tel : 05 46 98 26 44

@ : kartus@udaf17.fr

Médiation familiale en milieu carcéral à Saintes

En partenariat avec les professionnels de la maison d'arrêt et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), l'association solidarité prison, les visiteurs de prison, l'UDAF organise, chaque lundi, une information collective à destination des personnes récemment incarcérées, pour les informer sur la médiation familiale. Il s'agit d'apaiser, renouer, prendre soin d'un lien familial rompu, abîmé ou distendu. La demande peut également émaner d'un membre de la famille à l'extérieur. Le lancement d'une démarche de médiation familiale dépend ensuite du SPIP.

Plus d'information : Katya ARTUS - Responsable de service - 05 46 98 26 44

Intervention

A la demande d'un ESAT et d'un SAVS à Montlieu La Garde pour leurs salariés, l'UDAF a réalisé une information générale sur la protection juridique des majeurs. Outre la présentation des différentes mesures de protection, les professionnels ont beaucoup échangé sur la liberté d'aller et venir des majeurs protégés dans les établissements adaptés.

Plus d'information : Françoise NEDELEC - Responsable de service - 05 46 28 36 14

Espace Rencontre Parents Enfants

Récemment agréée en tant qu'Espace Rencontre Parents Enfants (ERPE) pour les territoires de l'Agglomération Rochelaise et de la CDC de l'île de Ré, l'UDAF a ouvert la première permanence samedi 8 décembre dans ses locaux à Lagord. L'ERPE est ouvert 2 samedis par mois et pourrait probablement élargir son temps d'ouverture.

Plus d'information : Katya ARTUS - Responsable de service - 05 46 98 26 44

Aide à domicile auprès des familles

En lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles et la politique de soutien à la parentalité, l'UDAF a été agréée par la CAF pour développer une offre de services d'aide à domicile destinée à renforcer l'autonomie des familles à l'occasion d'un événement spécifique (grossesse, naissance/adoption, rupture familiale, décès, maladie, démarche d'insertion...). Cette nouvelle compétence vient compléter l'action que l'UDAF mène en matière d'aide et d'accompagnement à domicile depuis 1954.

Plus d'information : Entraide Familiale - 05 46 28 37 02

Observatoire départemental de la famille 2017

L'UDAF a le plaisir de joindre à la présente lettre d'information, la synthèse de l'étude « Etre parent de 3 enfants ou plus » réalisée en juin 2017 et disponible aussi en version numérique sur notre site Internet dans la rubrique « Publications » à l'adresse suivante : www.udaf17.fr

Plus d'information : Nicolas ERIAU - Responsable communication / soutien associations - 05 46 28 37 00

Développer le pouvoir d'agir

En lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et divers acteurs locaux et départementaux, l'UDAF participe à la mise en œuvre d'une action de sensibilisation/formation autour du développement du pouvoir d'agir inscrite dans le plan départemental de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. L'objectif général est de proposer une appropriation du concept de développement du pouvoir d'agir auprès d'intervenants qui sont en lien avec les usagers-citoyens pour leur permettre ensuite de les soutenir en tant qu'acteur de leur position. L'Aunis Sud est le premier secteur qui bénéficie de cette action.

Plus d'information : Jacques BAILLET - Directeur Général - 05 46 28 36 02

Calendrier

L'UDAF organise le jeudi 27 juin prochain après-midi une grande conférence-débat sur le thème « famille, environnement et développement durable » au BiO'Pôle Léa Nature à Périgny (Avenue Paul Langevin). Le programme détaillé de cette manifestation sera publié très prochainement sur notre site internet.

Plus d'information : Nicolas ERIAU - Responsable communication / soutien associations - 05 46 28 37 00



*Au coeur des familles
Lettre d'information de l'UDAF - Mai 2019
Trimestrielle diffusée à 1 000 exemplaires
Directeur publication : Jacques BAILLET
Réalisation: UDAF
Impression : UDAF*